

Imaginons la collecte du futur

(DOSSIER p.5-6-7)



ACTUALITE / p.3-4

Budget : une contribution en baisse



DOSSIER / p.5-6-7

Imaginons la collecte du futur

- ▶ Collecte en Points d'Apport Collectif
- ▶ Collecte alternée
- ▶ Tri des déchets alimentaires
- ▶ Pôles de valorisation
- ▶ Eco-points
- ▶ Collecte des déchets verts

Le bon tri / p.8



L'année 2018 a été marquée par la baisse des quantités de déchets produits. Cela fait maintenant 2 ans que la taxe incitative est en place et les quantités de déchets baissent encore. Chacun d'entre nous a jeté 143 kilos d'ordures ménagères en 2018, au regard des 260kg produits en moyenne en France.

Pour inscrire notre politique d'amélioration de gestion des déchets dans la durée, accompagner ces nouveaux comportements vertueux et maîtriser les coûts, nous avons lancé en 2018 une étude «Schéma Directeur de Collecte» portant sur deux thématiques : la collecte de proximité et les déchèteries.

Cette étude a permis de dresser le bilan de notre service de collecte et d'élaborer les grands axes de son évolution.

Un plan d'actions est lancé cette année. Il doit répondre aux urgences environnementales afin de préserver les ressources naturelles qui s'épuisent de jour en jour, réduire les émissions de gaz à effet de serre, participer à la transition énergétique et limiter le réchauffement climatique.

Ce plan vous est présenté dans cette lettre ; il décline les évolutions de la collecte à l'horizon 2030.

Le Président, Jean-Claude MOLINIER

Pour ne rien manquer de l'actualité du SBA...

Inscrivez-vous à la Newsletter
www.sba63.fr



Retrouvez le SBA sur Facebook
www.facebook.com/syndicatduboisde-laumone



Flash Info

Le Syndicat du Bois de l'Aumône prépare l'arrivée du Printemps et organise des événements sur la thématique du jardin !

- Mise en place de composteurs collectifs en partenariat avec les communes,
- Organisation de «café compost» sur des sites de compostage,
- Distribution de broyat,
- Ateliers «zéro phyto au verger»,
- Remise de compost aux foyers rattachés à des composteurs collectifs,
- Etc.

Tenez-vous informé des événements près de chez vous : www.sba63.fr !

Ces actions s'inscrivent dans les campagnes nationales «Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides», «Tous au compost» et «Semaine Européenne du Développement Durable».

SBA Infos n°31 - Mars 2019

Magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône
13 rue Joaquin Perez Carretero / Zone de Layat II / 63 200 RIOM / 04.73.647.444 / www.sba63.fr / conseilsager@sba63.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Molinier, Président

Rédaction & réalisation : service communication du SBA

Crédits photos : SBA

Impression : Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé par Fabrègue à 80 000 exemplaires - Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

CIITEO



ÉCOMOBILIER
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



Budget 2019 : une contribution en baisse

Le saviez-vous ? A l'image de la très grande majorité des structures publiques gérant l'élimination des déchets, le SBA est essentiellement financé par l'impôt. Particulièrement attentif à la gestion financière, le Comité syndical a fait de la maîtrise des coûts une priorité ! C'est l'un des objectifs affichés de la nouvelle tarification : réduire la quantité de déchets et donc les dépenses de collecte et de traitement.

En février, le Comité syndical a voté le budget de l'année 2019, un budget équilibré à hauteur de 31 959 395 euros.

Une contribution en baisse

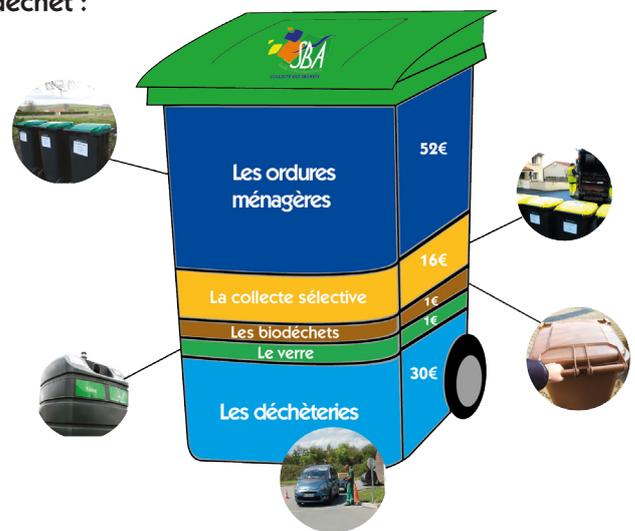
Le SBA a voté, pour la troisième année, une baisse de la contribution moyenne.

► Le vote du budget arrête un montant total de TEOM incitative de 19 500 000€, dont 4 800 000€ de part incitative. Il est en baisse de 586 549€ par rapport à 2018.

► En 2018, les quantités de déchets sont en baisse. Vous avez sorti moins de 15 fois votre bac d'ordures ménagères et moins de 10 fois votre bac jaune (contre 17 et 11 fois en 2017). Le taux de TEOM est en baisse. Il passe de 11,75% à 10,88% en 2019.

► Les tournées de collecte ont été optimisées, ce qui permet de diminuer les dépenses de personnel, de plus de 1,5 millions d'euros en 4 ans.

Représentation des coûts de précollecte, de collecte, de transport et de traitement (pour 100 €) par flux de déchet :



Un taux de TEOM différent selon les communes

Les bases fiscales et les taux étant très différents d'une communauté de communes à l'autre, notamment entre l'ancienne communauté de communes de Riom Communauté et le reste du territoire, le comité syndical a pris dès 2017 la décision de voter des taux différents sur chacune des collectivités et limiter ainsi les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement.

► Le taux de TEOM voté pour 2019 sur les communes de l'ancienne Riom Communauté est de 8,21%.

Production moyenne en 2018



Les grands projets 2019

Lezoux : 1 650 000€

Randan : 500 000€



Points d'Apports Collectifs 450 000€



Contribution moyenne par foyer

2016

300€

2019

272€

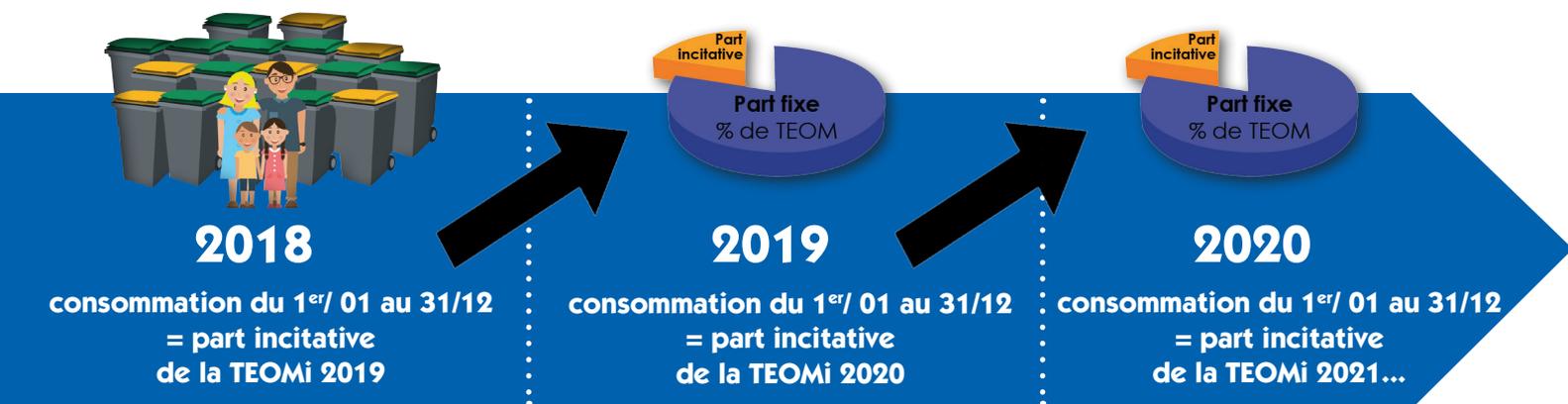


Tarification incitative 2019

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe. Elle permet de financer le service de collecte, le tri et le traitement des déchets.

Depuis 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) intègre une part incitative, correspondant à la consommation du service déchets de l'année précédente.

► En 2019, la taxe foncière prendra en compte le montant de part incitative, c'est-à-dire toutes les levées de poubelles vertes et jaunes ou les apports en Points d'Apport Collectif effectués en 2018.



TEOMi =

Part Fixe
(liée à la valeur locative du logement)

Part Incitative
(ma production de déchets de l'année précédente)

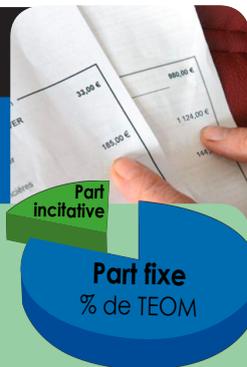
Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Collectif



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.



En 2019...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière. Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.

et en 2020...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière. Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2019.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2021.

Tarifs part incitative - pour chaque levée / apport (reportés sur la TEOMi en 2020)



Pour suivre ma consommation : rendez-vous sur votre espace privé : <http://www.sba63.fr/mon-compte-mes-services>.

Vous pourrez y retrouver vos informations de collecte et effectuer des démarches en ligne.

Vous êtes propriétaire ? Pensez à calculer la part incitative de votre locataire avant son départ !

Imaginer la collecte du futur

A quoi ressemblera la collecte dans 2, 5 ou 10 ans ?

Une production de déchets en baisse, moins de bacs présentés à la collecte, ... depuis la mise en place de la nouvelle tarification, vous avez réduit vos déchets et utilisez les services du SBA différemment. Aussi, nous adaptons la collecte aux besoins et déclinons un plan d'actions appelé « Schéma de Collecte et des déchèteries ».

Ce plan d'actions décline les évolutions de la collecte : la **collecte alternée des ordures ménagères et de la collecte sélective**, la mise en place de nouveaux **points d'apports collectifs** dans certains villages, le développement de la **collecte des déchets alimentaires** pour les particuliers.

D'ici à 2030, les déchèteries seront progressivement transformées en un réseau de «**pôles de valorisation**» et d'«**éco-points de proximité**», s'adaptant à l'évolution des bassins de vie et aux besoins des usagers.

► Développer la collecte en Points d'Apports Collectifs (P.A.C.)

En milieu rural, les camions de collecte parcourent de longues distances sans collecter de bac. L'installation de colonnes permet de réduire ces trajets à vide, de limiter l'impact carbone et de réduire les coûts.

Idéal pour l'habitat collectif, les P.A.C. seront également déployés sur les gros lotissements et les zones rurales.

Dès 2019, certaines communes rurales seront entièrement équipées de colonnes. Cela permet aussi de préserver la voirie du passage des poids lourds.

La collecte en P.A.C est aussi moins contraignante pour vous, puisqu'ils sont accessibles 7 jours sur 7 sans contrainte de calendrier.

En parallèle, le SBA va déployer des colonnes à **déchets fibreux** (cartons, cartonnets) en libre accès pour alléger les poubelles jaunes.



► Développer la collecte alternée

Dès le 1^{er} septembre 2019, trois territoires seront concernés par la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux, en alterné avec la collecte des emballages recyclables :

- Billom Communauté (à l'exception dans un premier temps de Billom et Vertaizon),
- Entre Dore et Allier (à l'exception dans un premier temps de Lezoux),
- Plaine Limagne.

Cette nouvelle fréquence de collecte permettra de supprimer 25 tournées, l'équivalent de 100 000 km parcourus par les camions et une économie, en année pleine, de 1 200 000 € au terme de cette optimisation.

Cette collecte alternée sera généralisée à tout le territoire d'ici à 2021.

► Proposer une solution de tri des déchets alimentaires

26 % des ordures ménagères que nous produisons sont des déchets alimentaires, ce qui représente près de 47 kg par habitant. C'est un gisement non négligeable qu'il faut détourner de l'incinération, comme le prévoit la loi, avant 2024. En effet, nos déchets alimentaires représentent une ressource importante en matière et en énergie. Envoyés en méthanisation, ils produiront du biogaz, qui sera transformé en électricité.

Il existe deux solutions pour trier ses déchets alimentaires : le compostage ou bien la collecte spécifique.

Le SBA vous accompagne au compostage...

Que vous habitiez un appartement, un pavillon, une maison de bourg, ... le SBA vous accompagne pour trier vos déchets alimentaires :

- La moitié des foyers disposant d'un jardin compostent. Vous pouvez acquérir un composteur en remplissant le bon de commande en page 8.
- Des composteurs collectifs ont été déployés dans des centres-bourgs et en pied d'immeuble,
- Des composteurs partagés ont été mis en place dans des établissements scolaires, des EHPAD, des mairies, des gendarmeries, des jardins partagés, ...

Composter ses déchets permet de réduire significativement le poids de sa poubelle et le coût des déchets. Un geste simple qui ne comporte que des avantages : avoir un engrais naturel de qualité, enrichir son jardin, limiter le transport et le traitement des déchets...

Se compostent : les déchets de cuisine, les déchets de jardin et les déchets de maison.



et collecte vos déchets alimentaires.

La collecte des déchets alimentaires offre une possibilité de tri plus large puisqu'elle inclut les déchets carnés, les poissons, les crustacés... et convient aux foyers qui ne peuvent ou ne veulent pas composter, comme par exemple en centre-bourg. Le tri de ces déchets permet aussi d'alléger la poubelle verte et de la garder plus longtemps à domicile sans nuisances olfactives.



Composteur individuel

Composteurs collectifs

P.A.V. biodéchets

► Repenser les déchèteries

Pour répondre à la réglementation, permettre plus de recyclage et de valorisation des déchets et améliorer l'accueil de ses usagers, le Syndicat du Bois de l'Aumône fait évoluer son réseau de déchèteries pour s'adapter à l'évolution des bassins de vie et à vos besoins.

D'ici à 2030, les déchèteries seront progressivement transformées en un réseau de « pôles de valorisation » et d'« éco-points de proximité ».

Priorité au réemploi

Les pôles de valorisation donneront la priorité à la prévention des déchets, avec des espaces dédiés au réemploi, où vous pourrez déposer des objets qui ne vous servent plus et en choisir d'autres qui vous seront utiles.

Les pôles de valorisation favoriseront largement le tri des déchets et offriront une large gamme de récupération de matériaux.

Le SBA construira son 1^{er} pôle de valorisation à Lezoux.



Pôle de valorisation de Lezoux



Traiter les déchets en proximité

En parallèle, pour maintenir un service de proximité et sécuriser les sites actuels, des éco-points accueilleront les déchets les plus fréquents : déchets verts, plâtre, textile, verre, petits appareils électroménagers, carton, etc.

Valoriser les déchets verts

Les déchets verts représentent les tonnages les plus importants en déchèterie. Pour les valoriser en proximité, des végéteries seront créées sur les pôles de valorisation et les éco-points. Le SBA accompagnera les collectivités dans la mise en place de plateformes de déchets verts, et proposera un service de broyage.



**EN VRAC
DANS LE BAC
JAUNE OU LE P.A.C.

NE PAS
IMBRIQUER LES
DECHETS**



**Papiers, journaux, magazines,
cartons, briques alimentaires...**



**Bouteilles et flacons
en plastique...**



**Boîtes
et emballages
métalliques...**



**Emballages
en plastique rigide
(pots, barquettes,
blisters...)**



Commander un composteur

Bon de commande à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - 63200 Riom

Dès réception de votre formulaire, un conseiller du SBA vous contactera pour fixer un rendez-vous. **Une facture vous sera envoyée dès que vous aurez retiré votre composteur**, dans nos locaux à Riom ou à Pont-du-Château.



**PETIT
MODELE
BOIS**



**GRAND
MODELE
BOIS**

Capacité : 300 litres
En kit : 40x70 cm
Monté : 70x70x75 cm
Poids du kit : 20 kg

Composteur seul :

32,50 €

avec aérateur
de compost : **40 €**

Capacité : 600 litres
En kit : 40x96 cm
Monté : 96x96x75 cm
Poids du kit : 27 kg

Composteur seul :

38 €

avec aérateur
de compost : **45 €**



**PETIT
MODELE
PLASTIQUE**



**GRAND
MODELE
PLASTIQUE**

Capacité : 345 litres
En kit : 79x87,5 cm
Monté : 79x79x87,5 cm
Poids du kit : 14 kg

Composteur seul :

32,50 €

avec aérateur
de compost : **40 €**

Capacité : 620 litres
En kit : 79x79 cm
Monté : 122x128x79 cm
Poids du kit : 22 kg

Composteur seul :

38 €

avec aérateur
de compost : **45 €**

Je souhaite acquérir un composteur de jardin aux tarifs ci-dessus :

- PETIT MODELE BOIS PETIT MODELE PLASTIQUE AVEC AÉRATEUR DE COMPOST
- GRAND MODELE BOIS GRAND MODELE PLASTIQUE

* Champs obligatoires

NOM *

PRENOM *

ADRESSE *

CODE POSTAL *

COMMUNE *

TEL *

N° d'identifiant de votre carte d'accès en déchèterie (au dos de la carte) *

N°

Si vous ne possédez pas de carte, merci de joindre un justificatif de domicile à votre commande. Dans ce cas, souhaitez-vous recevoir une carte d'accès en déchèterie ?

OUI NON

E-MAIL (en majuscules) :

Signature *